

DELIBERATION N°CS-2019/03

OBJET : Affectation des résultats 2018

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois janvier, à 18 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaients présents

Mesdames : G. BARRON FERRY, A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, C. POUZERGUE, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, G. EYMARD, G. LHOPITAL, D. MALOSSE, B. MORETTON, E. PEDRO, J. PIEGAY, B. PONCET, L. PROTON, M. RANTONNET, C. ROZET et J-M. THIMONIER.

Président : A. BADOIL.

Bloc de compétences : Bloc de compétence « Affaire générale »

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 22 / Voix : 65).

Convocation en date du : 16 janvier 2019.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.2.).

Monsieur le Président informe qu'il convient au vu des résultats du compte administratif 2018 d'affecter le résultat net cumulé de fonctionnement pour :

- d'une part couvrir le déficit constaté de la section d'investissement,
- puis en fonction des besoins, d'affecter la somme restante soit au R002 en report de fonctionnement, soit au 1068 en réserve d'investissement.

Il donne lecture des résultats 2018 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	603 177,74 €	1 247 020,79 €	3 074 407,40 €	3 210 540,32 €
Résultat de l'année 2018		643 843,05 €		136 132,92 €
Résultat antérieur reporté		1 730 253,09 €		2 304 506,44 €
Résultat cumulé		2 374 096,14 €		2 440 639,36 €
Restes à réaliser (RAR)		-	12 413 682,97 €	8 187 860,15 €
Résultat cumulé avec les RAR		2 374 096,14 €	1 785 183,46 €	

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2018 :

- Dépenses : 12 413 682,97 €
- Recettes : 8 187 860,15 €

Après avoir constaté :

- Le résultat de fonctionnement cumulé qui s'élève à + 2 374 096,14 €
- Le résultat de l'investissement cumulé qui s'élève à - 1 785 183,46 €

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2019, et conformément à la réglementation, l'excédent de fonctionnement doit combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 10 janvier 2019,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 65 voix pour,

Affaires d'intérêt général												
Adhérents	Nombre de délégués présents			Nombre de voix par délégué	Résultat du vote							
	Titulaires	Suppléants	Total		Nombre de voix exprimées		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
					Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total
Métropole de Lyon	4	2	6	6	6	36	6	36	0	0	0	0
CCVL	3	1	4	4	4	16	4	16	0	0	0	0
CCVG	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CCPA	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CCMDL	1	0	1	1+1	1+1	2	1+1	2	0	0	0	0
Communes	10	1	11	1	11	11	11	11	0	0	0	0
TOTAL			22			65		65		0		0

ARTICLE UNIQUE : D'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Affectation des résultats	Fonctionnement	Investissement
Recettes art. R002	588 912,68 €	
Recettes art. 1068		1 785 183,46€
Recettes art. R001		00,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28/01/19 et de la publication le 28/01/19

LE PRESIDENT
Alain BADOIL

LE PRESIDENT
Alain BADOIL

